



DECISION N° 2017-02

Modifiant la composition du Conseil de la Vie Sociale

Le Directeur du Centre de long séjour Bellevaux

- Vu le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale, modifié par le décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration n°04.04 du 16 juin 2004 relative à la création et à la composition du Conseil de la Vie Sociale du Centre de Long Séjour de Bellevaux,
- Vu les élections organisées en mai 2014 pour élire les représentants des familles, et les résultats de ces élections affichés le 18 juillet 2014,
- Vu la désignation des membres de l'organisme gestionnaire par le Conseil de Surveillance du 14 octobre 2016,
- Vu les élections organisées en juillet 2014 pour élire les représentants des résidents et les résultats de ces élections affichés le 19 août 2014,
- Vu la décision n°2015-14 modifiant la composition du Conseil de la Vie Sociale,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

La Conseil de la Vie Sociale du CLS Bellevaux est modifié comme suit :

3 représentants des résidents :

Titulaires : Madame Marcelle GENIN (Courbet)
Monsieur Marcel FRIOT (St Jean)
Monsieur Gérard SIEGFRIED (Courbet)

2 représentants des familles :

Titulaires : Madame Chantal FAIVRE
Madame Martine JEANNIN, Présidente

1 représentant des personnels :

Titulaire : Madame Catherine COTE COLISSON

2 représentants de l'organisme gestionnaire :

Titulaires : Monsieur Philippe GONON
Monsieur Alain BOBILLIER

Suppléant : Madame Géraldine LEROY
Monsieur Philippe FLAMMARION

Invités à titre permanent :

Madame Christelle VIENOT, mandataire judiciaire représentant les résidents sous protection
Monsieur Alexandre FAIVRE, responsable de l'animation
Monsieur Cédric YERLY, qualiticien

ARTICLE 2 :

Les membres des 2 premiers collèges sont élus pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 août 2017.

Fait à Besançon, le 16 janvier 2017

Le Directeur,

Laurent MOUTERDE

